

Vétérinaire Sanitaire (VS)

Prises de sang

INTRODUCTEUR
(contrôle d'introduction)

VENDEUR
(contrôle à la vente)

PRELEVEMENTS +

(dans les 10 jours maxi après l'arrivée des animaux)

CRES +

(date, n° cheptel acheteur et vendeur, espèces, motif examen, analyses demandées, n° national à 10 chiffres et n° d'ordre VS avec la signature)

ASDA +

(datée et signée par le vendeur, n° d'ordre du VS du vendeur et indication des Informations sur la Chaîne Alimentaire ICA)

BGC

(seules les introductions avec BGC bénéficient d'une aide financière)

PRELEVEMENTS +

(dans les 15 jours maxi avant le départ des animaux)

CRES +

(date, n° cheptel acheteur et vendeur, espèces, motif examen, analyses demandées, n° national à 10 chiffres et n° d'ordre VS avec la signature)

BGC

(seules les introductions avec utilisation du BGC bénéficient d'une aide financière)

NB : L'ASDA complétée suit le bovin et sera transmise par l'éleveur acheteur à GDS Creuse avec une copie des résultats

Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA)

Analyses

Résultats conformes MLRC et autres résultats

Résultats non conformes MLRC

Rapports d'analyses conformes

ASDA +
CRES +
BGC

Rapports d'analyses (éleveur + VS) +
ASDA +
CRES + BGC

Eleveur + VS

GDS Creuse

DDCSPP (service santé animale)

Nouvelles ASDA +
Lettre chèque +
BGC vierge

ASDA +
CRES +
BGC

Rapports d'analyses

Eleveur

Eleveur + VS